

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2019

Nombre :	
de conseillers	
- en exercice	14
- de présents	14
- de votants	14

L'an deux mil dix neuf, le dix-neuf novembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Joël RATTE,

Etaient présents : Xavier MOUVET, Jacques MORLAIN, Sabine SOUMIER, Sophie LOUGUET, Jean-Claude CORRIER, Christine MEPLAUX, Michel DELVA, Stéphane PAMART, Véronique DEHAUSSY, Lucie ROSELEUR, Béatrice PAYEN, Philippe MARION et Daniel HERPHELIN

Mme Lucie ROSELEUR a été élue secrétaire de séance

Objet : Financement des travaux de la Ruelle du Moulin (2019031)

M. le Maire expose à l'assemblée que le projet de rénovation de la ruelle du Moulin est susceptible de bénéficier d'une aide financière du Département au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2019 au taux de 50 % sur le montant HT.

Ayant pris connaissance du projet qui s'élève à 62.686 € H.T., soit la somme de 75.223,20 € TTC, le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avant-projet et sollicite une subvention au taux de 50 % au titre de l'A.D.V.B. 2019, soit une subvention de 16.500 € calculée sur le montant HT des dépenses subventionnables.

Le complément de financement sera assuré par autofinancement sur les fonds propres de la Commune.

La date d'exécution prévisible des travaux est programmée au cours du premier trimestre 2020.

Objet : Tarif concession cimetière communal (2019032)

M. le Maire expose que les frais occasionnés pour remettre en état le terrain suite à la reprise d'une concession abandonnée sont très élevés et qu'il y aurait lieu de réviser le tarif des concessions perpétuelles. Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, à compter de ce jour, le tarif suivant : 350 € le m² pour l'achat d'une concession perpétuelle au cimetière communal.

Objet : Questions diverses

- Décision modificative 5-2019 (2019033)

Vu la nécessité d'ajuster les crédits en section d'investissement et en section de fonctionnement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative proposée de l'exercice 2019 en section d'investissement et en section de fonctionnement, comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

60632	11	Fournitures de petits équipements	-	2.000 €	
60223	11	Fournitures ateliers municipaux	-	24.000 €	
023	023	Vrmt à la section investissement			+ 24.000 €
61521	11	Entretien de terrains			+ 1.000 €
615221	11	Bâtiments publics			+ 1.000 €

Recettes d'investissement :

021	021	Virement de la section fonctionnement			+ 24.000 €
-----	-----	---------------------------------------	--	--	------------

Dépenses d'investissement :

2151	21	Réseaux de voirie			+ 44.200 €
21318	21	Autres bâtiments publics			+ 20 €
2031	20	Frais d'études	-	11.500 €	
21534	21	Réseaux d'électrification	-	2.700 €	
2183	21	Matériel de bureau et informatique	-	20 €	
2184	21	Mobilier	-	6.000 €	

- Eclairage public

Suite à la demande d'un particulier, il est décidé d'étendre l'éclairage public dans une ruelle accessible de la place. L'autorisation d'un propriétaire sera nécessaire pour la pose d'une lampe type Led.

- Travaux

M. le Maire expose les divers travaux effectués par les agents municipaux dont la construction d'un bar pour le club house des vestiaires sportifs et le déplacement d'un panneau aux écoles suite aux travaux de NOREADE.

- Subvention supplémentaire Harmonie Municipale (2019034)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement supplémentaire pour l'année 2019 de 550.00 €.

- Intervention de M. MOUVET

M. Xavier MOUVET rend compte de la dernière réunion de la commission des écoles :

- . 143 élèves ont effectué leur rentrée en septembre 2019 ;
- . les prévisions prévoient une baisse d'effectif pour l'année 2020-2021 en raison du prochain départ de 37 élèves en 6^{ème} ;
- . des exercices « PPMS et « Incendie » ont été réalisés le 5 novembre dernier
- . un exercice pour les risques majeurs est prévu le 10 décembre prochain ;
- . les résultats des évaluations nationales des CP/CE1 et évaluations repères CE1 ont été communiqués ;
- . les différentes activités pédagogiques ont également été émunérées dont :
Cross au collège pour les élèves de CM2 et cross pour les autres élèves le 22 novembre, cinéma, permis Internet avec les CM1 et CM2, pièce de théâtre, permis piéton.

Le spectacle de Noël, offert par la municipalité, aura lieu le 19 décembre 2019.

La piscine se déroulera à Aulnoye-Aymeries, période 4 pour les CM1 et CM2, période 5 pour les CP CE1 et CE2.